

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 7, après le mot :

« médical »,

insérer le mot :

« partagé ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 8 et 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.